

*Comité Hygiène Sécurité et Conditions de  
Travail Loire Bretagne  
le 27 février 2014*



**Vos représentants SNE au CHS CT**

*Un CHSCT avec un ordre du jour beaucoup trop chargé et 13 points inscrits dont la situation à Clermont-Ferrand, le rapport annuel sur les risques professionnels 2013, le programme de prévention 2014, la mise à jour du document unique, les rapports d'activités de l'assistante sociale et des médecins de prévention, et un rapport d'audit de la fonction RH dont le CHSCT n'avait pas été informé préalablement à l'audit !*

*Un ordre du jour pléthorique à débattre en temps contraint avec un comité technique à 14h30, a mis le CHSCT sous pression conduisant à des débats tendus, voire agressifs, et l'arrêt brutal de la réunion par M Noël Mathieu Président du CHSCT après 3h et seulement 3 points de l'ordre du jour ayant fait l'objet de débats.*

La réunion a commencé par la lecture d'une déclaration liminaire de la Fédération-CFDT.

Vos représentants du SNE-FSU sont satisfaits de voir que la Fédération-CFDT rejoint son point de vue, exprimé depuis le début de la mise en place des indicateurs de suivi des Risques Psycho Sociaux, sur leur insuffisance pour anticiper la dégradation d'une situation à chaque fois qu'elle se produit dans une direction.

A la suite de quoi vos représentants du SNE-FSU demandent alors au président N Mathieu d'expliquer pourquoi il n'a pas retenu leur demande d'inscrire à l'ordre du jour le protocole national d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

**1. Situation à la délégation Allier Loire Amont (ALA):**

M Mathieu donne la parole à Mme Biscara nouvelle directrice de la délégation pour présenter son projet de plan d'actions pour la délégation. Elle complète sa présentation en exprimant son sentiment personnel: l'ambiance s'améliore (...) et il n'y a pas de rejet global de la démarche d'audit mais seulement la remise en cause de certains points.

*Ndlr : Depuis, nous avons eu connaissance d'arrêts maladie supplémentaires*

La représentante de la CARSAT, sur la base des éléments dont elle dispose souligne la démarche participative, précise que le plan d'actions devra contenir le nom des responsables des actions et les échéances.

Vos représentants du SNE-FSU rappellent la note exprimant les désaccords rédigés par une **dizaine d'agents** de la délégation avec des points du rapport d'audit a été transmis au CHSCT et aux 3 organisations syndicales. A la suite de cette note, il n'y a aucune réponse de N Mathieu au courrier du secrétaire du SNE-FSU du 18 février 2014.

Sans remettre en cause le travail de l'audit initial, les représentants du SNE FSU confirment leur demande pour qu'un complément d'audit soit réalisé par un consultant

**Vos représentants SNE**

Xavier BOURRAIN – Jean-Claude DALBOS – Jean-Noël GAUTIER – Guillaume SAVIN

externe. Cette expertise répondrait à l'attente des agents de Clermont Ferrand et permettrait d'obtenir un diagnostic partagé et d'apaiser les esprits.

*Ndlr : Cette proposition d'audit externe avait été défendue à l'origine par le médecin de prévention de Clermont Ferrand suite aux signalements effectués pour les agents en souffrance. L'absence de ce médecin au CHSCT est dommageable pour la juste appréciation de la situation.*

Les représentants du SNE FSU ont contesté les propos de N Mathieu. Pour nous, la mise en place d'un complément d'audit ne bloque pas les mesures de prévention. En effet, il revient de par la loi au directeur d'assurer les conditions nécessaires à la bonne santé physique et mentale des agents

**La demande d'expertise par un consultant externe est soumise au vote et rejetée par le président du CHSCT : vos 2 représentants SNE-FSU ayant voté pour cette expertise et les 3 représentants Fédération-CFDT contre.**

Vos représentants SNE-FSU ont lu une déclaration exprimant le fait que les conditions ne sont donc plus réunies pour discuter du plan d'actions et annoncent qu'ils se retirent du CHSCT pour le vote.

Le président du CHSCT nous apostrophe considérant que cette position était préméditée. Avant de sortir, vos représentants SNE-FSU réfutent cette assertion et expliquent qu'ils ont juste anticipé la possibilité que le directeur bloque toute amélioration et provoque cette situation.

## **2 Rapport annuel des risques professionnels 2013**

C'est un outil important de diagnostic. Le DRH n'a pas préparé le document de synthèse des commentaires faits par les agents dans leurs entretiens individuels. Cela avait déjà été demandé par le passé par les représentants SNE-FSU.

**Le bilan est approuvé par la Fédération-CFDT tandis que vos représentants SNE-FSU s'abstiennent.** Nous reconnaissons le travail fait au cours de l'année, mais désapprouvons qu'un « glissement sémantique » transforme les enquêtes demandées par le CHSCT en audits internes demandés par le directeur, ce qui affaiblit le rôle prépondérant de cette instance.

## **3 Plan de prévention 2014**

Vos représentants SNE-FSU rappellent que la réorganisation de la DSI doit être présentée au CHSCT d'autant plus si cela doit se traduire par des transferts de charges de travail vers les autres directions qui assureront dorénavant la maîtrise d'ouvrage des projets.

Par ailleurs, vos représentants du SNE FSU demandent :

- au nom de l'équité, pour un des services de la DSI nouvellement créé avec 3 agents, que la prime d'encadrement servie à la cheffe de service soit aussi attribuée à tous les responsables d'équipes de 3 personnes et plus.
- un ajout au plan d'actions des formations au management avec une partie spécifique sur les RPS et un avis du CHSCT sur les propositions avant le choix final par la direction.

### **Vos représentants SNE**

Xavier BOURRAIN – Jean-Claude DALBOS – Jean-Noël GAUTIER – Guillaume SAVIN

Vos représentants SNE-FSU demandent si une action et/ou une formation/sensibilisation quant à la prévention à la crise suicidaire a déjà été envisagée. Sachant que des situations de crise suicidaire ont eu lieu dans d'autres administrations de la région Centre et que l'on s'inscrit dans le risque ultime des RPS. Un grave malentendu surgit alors entre les propos d'un représentant du SNE-FSU et plusieurs membres du CHSCT qui entendent que nous ferions une hiérarchisation entre le harcèlement moral et le suicide, alors que ce n'est bien entendu aucunement le cas. Ce grave malentendu entraîne des tensions nouvelles.

**En violation du règlement du CHSCT, le président N Mathieu refuse ensuite de soumettre au vote du CHSCT, la proposition de vos représentants SNE-FSU d'élaborer un outil d'évaluation globale de la hiérarchie d'une direction par les agents de cette direction.**

S'ensuit une « très forte joute orale » avec le président N Mathieu qui considère que cela ne relève pas des compétences du CHSCT et que la hiérarchie de l'administration française n'a pas à être soumise à une telle évaluation.

Vos représentants SNE-FSU soutiennent que cela fait partie des compétences du CHSCT car il s'agit de management et que cela entre dans l'orientation 6.2 « Intégrer la qualité de vie au travail des équipes dans les objectifs de l'encadrement » du « protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique » 2013.

Vos représentants SNE-FSU demandent ensuite au président du CHSCT de justifier le fait qu'il a réuni un comité de pilotage pour la mise à jour du Document Unique en violation de la décision du CHSCT du 15 février 2013 qui avait rejeté la mise en place d'un tel comité.

Le président N Mathieu considère qu'il est souverain : le fonctionnement du CHSCT n'a qu'un rôle consultatif.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail intervient alors pour expliquer qu'il s'agit d'une erreur de rédaction de sa part, et qu'en fait c'est le groupe de travail mis en place dans le cadre du protocole local sur le « renouveau du dialogue social » qui s'est réuni.

Vos représentants SNE-FSU font alors remarquer que :

- le décret sur l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique prévoit que « le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels »,
- c'est donc tous les membres du CHSCT qui doivent être associés à la démarche, c'est-à-dire toutes les organisations syndicales qui siègent,
- un accord interne ne peut pas avoir une portée supérieure à un décret ministériel, et conduire à exclure les représentants du SNE FSU de l'analyse des risques professionnels.

**Les représentants du SNE FSU demandent alors au président du CHSCT de s'expliquer sur cette discrimination syndicale intolérable.**

Face au président N Mathieu qui considère qu'il n'y a rien d'anormal quant à ce mode de fonctionnement défini par un protocole interne, vos représentants SNE-FSU l'informent qu'ils vont transmettre l'information à leurs représentants nationaux pour intervention auprès du CHSCT ministériel.

Sous le coup de l'énervement, N Mathieu (redevenant directeur de l'agence) reproche aux représentants du SNE-FSU de ne pas déployer la même énergie auprès du ministère pour défendre les postes à l'agence !

*Ndlr : Il y a de quoi s'étrangler d'autant de mauvaise foi !*

Un représentant Fédération-CFDT prend alors la défense du directeur en reprochant ensuite aux représentants du SNE-FSU de faire perdre leur temps aux membres du CHSCT.

Dans ce climat délétère, le président N Mathieu refuse le droit de réponse à vos représentants SNE-FSU et lève immédiatement la séance du CHSCT!

**De notre point de vue, cette réunion du CHSCT est un échec collectif dont la responsabilité première incombe au président du CHSCT.**

Le SNE-FSU assume son choix de ne pas signer un protocole interne dit « de dialogue social » afin de préserver sa liberté d'expression syndicale dans toutes les situations et surtout dans les instances. Nous déplorons le choix du directeur de refuser de dialoguer efficacement avec le SNE FSU lors des réunions du CHSCT et de se priver de l'apport des compétences de tous les représentants du personnel de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

**Les lois et décrets de la République s'appliquent à tous et à Loire Bretagne aussi.** Nous ne pouvons pas renoncer à participer aux réunions préparatoires du CHSCT auxquelles nous avons le droit de siéger du fait de notre représentativité syndicale!

Il suffit de consulter les procès verbaux des CHSCT disponibles sur le site intranet pour évaluer notre mobilisation sur toutes les situations conflictuelles (bâtiment Bretagne, SPSI délégation Anjou Maine, situation à DEP, DSI, Allier Loire Amont, autres unités, chauffage à Poitiers et Clermont-Ferrand ...).

Sur la question des risques psychosociaux que nous évoquons en CHSCT depuis **2008**, nous tenons à la disposition de ceux qui le souhaitent la présentation faite au CTPC du 10 décembre 2009 pour sensibiliser la direction de l'agence sur ce risque, et cela avant qu'elle ne commence à s'en préoccuper.

**Le SNE-FSU n'espère plus qu'un vrai dialogue social de qualité puisse se rétablir, dans le respect des droits et des devoirs de chacun.**

**Vos représentants SNE**

Xavier BOURRAIN – Jean-Claude DALBOS – Jean-Noël GAUTIER – Guillaume SAVIN